

**OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE GUADELOUPE****LES CHIFFRES CLÉS 2016 DE L'ENERGIE****04/07/2017****INVITATION A LA PRESSE****« L'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat (OREC) - Présente les Chiffres clés 2016 de l'Énergie en Guadeloupe ! »**

L'année 2016 est une nouvelle fois marquée par une progression très importante de nos consommations d'énergie : +3,1 %.

Après une croissance de 2,1 % de nos consommations finales d'énergie en 2015, cette situation nous éloigne progressivement de la trajectoire prévue par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), publiée au journal officiel le 21 avril 2017.

Viser l'autonomie énergétique à l'horizon 2030 est le défi majeur que doit relever la Guadeloupe. Cet objectif nécessite des efforts redoublés en matière d'économie d'énergie mais également un développement important des énergies renouvelables.

Les données de la publication annuelle de l'OREC seront détaillées par les partenaires Région Guadeloupe, ADEME, DEAL, Météo France, EDF Archipel Guadeloupe, SYMEG et Synergile.

Le mardi 4 juillet 2017 de 14H à 17H30, au Mémorial Acte

Ce séminaire sera également l'occasion d'introduire la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), qui définit à l'horizon 2023 les priorités d'action en matière de maîtrise de la demande de l'énergie, de diversification des sources énergétiques ainsi que la sécurité d'approvisionnement du territoire.

Les partenaires de l'OREC vous présenteront également les principales conclusions de l'analyse énergétique du logement en Guadeloupe, ainsi les principales conclusions de l'analyse sur la précarité énergétique en milieu tropical.

Enfin cette rencontre pérennisera de nouveaux partenariats ayant pour objectif de renforcer l'actions des pouvoir publique dans l'atteinte de l'autonomie énergétique de la Guadeloupe :

- L'intégration du Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (SYMEG) à l'OREC.
- La constitution du comité maîtrise de la demande d'énergie de la Guadeloupe.

Qu'est-ce que l'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat ?

L'OREC associe la DEAL, la direction régionale de l'ADEME, Météo France, la Région Guadeloupe, Synergile, EDF Archipel Guadeloupe et désormais le SYMEG. Cet observatoire est un service public à la disposition des collectivités et entreprises de Guadeloupe, et dont l'objectif est de donner les éléments nécessaires à la prise de décision dans les domaines de l'énergie et du climat.

Contact Presse :

DOSSIER DE PRESSE

LES CHIFFRES CLÉS 2016 DE L'ÉNERGIE

04/07/2017

Les grandes tendances à retenir

L'année 2016 est une nouvelle fois marquée par **une progression très importante de nos consommations d'énergie : 3,1 %**. (3.8 % dans le domaine des transports et 1.9 % dans le domaine de l'électricité).

L'intensité énergétique, qui permet d'apprécier le couplage ou le découplage entre la richesse produite en Guadeloupe (PIB) et la consommation d'énergie montre qu'en 2016, la consommation d'énergie a progressé plus vite que la production de richesse, dénotant ainsi une dégradation de nos efforts d'économie d'énergie.

S'agissant des énergies renouvelables, leurs **parts relatives diminuent dans le mix électrique (17,59 %)**, malgré **une augmentation de la production d'électricité d'origine renouvelable**.

Chiffres clés 2016

- **9 027 GWh** d'énergie primaire totale consommée ;
- **Augmentation** des consommations d'électricité **(+1.9%)** ;
- **Augmentation** de la valeur absolue de la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable **(+0.5%)**.

Des nouveautés dans la publication : cette année, la publication s'enrichit d'une partie consacrée à la consommation de chaleur sur le territoire (eau chaude solaire et vapeur).

Schéma énergétique de la Guadeloupe 2016

Ressources primaires d'énergie en GWh		Consommations finales d'énergie en GWh
Butane	153	Chaleur 311
Lampant	5	
Eau chaude solaire	55	
Vapeur	98	
Charbon	1 840	Électricité 1 791
Bagasse	50	
Hydroélectrique	84	
Éolien	34	
Photovoltaïque	53	
Géothermie	94	
Biomasse/biogaz	0	
FOD/Fioul lourd	2 383	Carburant industriel et agricole 102
Gasoil	2 125	
Super Sans Plomb	1 123	Carburant transport 4 520
Carburéacteur	1 374	

La planification énergétique : le PRERURE et le SRCAE laissent la place à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

En 2016, le volet énergie du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) et le Plan Régional de l'Énergie (PRERURE) de Guadeloupe ont été remplacés par un seul outil de planification, la PPE, prévue par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le décret n°2017-570 validant la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Guadeloupe 2016-2023 a été adopté le 19 avril et publié au journal Officiel n°94 du 21 avril 2017.

La PPE de Guadeloupe vise à renforcer l'action du territoire en matière de :

- maîtrise de la demande d'énergie ;
- efficacité énergétique ;
- développement des énergies renouvelables.

Elle pose le nouveau cadre de développement dans ces domaines et vise l'autonomie énergétique à l'horizon 2030. La PPE de Guadeloupe entend faire évoluer le paysage énergétique de la Guadeloupe vers une moindre dépendance aux combustibles fossiles afin de réduire les émissions locales de gaz à effet de serre et de polluants.

L'accélération des actions de maîtrise de la demande d'énergie, de valorisation des gisements locaux d'énergies renouvelables, de renforcement des exigences de performance énergétique dans le bâtiment ou encore d'efficacité énergétique dans les transports constituent autant d'opportunités en faveur de l'économie locale.

Comité maîtrise de la demande d'énergie de la Guadeloupe

en attente information

Gouvernance de l'observatoire : accueil d'un nouveau membre

Le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG), depuis sa création intervient auprès des communes de Guadeloupe en matière d'économies d'énergie, et plus particulièrement en matière d'éclairage public et pour le développement des énergies renouvelables.



Fort de cette expérience, le SYMEG a souhaité devenir membre de l'OREC, afin de contribuer au fonctionnement et au développement de l'observatoire.

La convention constitutive de cette nouvelle adhésion sera signée officiellement lors de cette après-midi d'échange.

Qu'est-ce que l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat ?

L'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat (OREC) de la Guadeloupe un outil d'observation et d'aide à l'évaluation des politiques en matière d'énergie et de climat.

Depuis avril 2016, Synergîle assure la mission d'intérêt général d'observation de l'énergie et du climat à l'échelle de l'archipel de la Guadeloupe. Le secrétariat de l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat de la Guadeloupe est donc transféré de l'ADEME vers le pôle de compétitivité régional Synergîle, qui coordonne désormais les activités de l'observatoire et assure la collecte et la diffusion des données.

L'OREC est au service des politiques publiques, notamment lors de l'élaboration et de la révision des documents de planification régionaux (PEE, Schéma Régional Climat Air Energie, SRIT, Plan Climat Energie Territorial...) ainsi que les contractualisations territoriales (PO FEDER, contractualisation Etat-ADEME Région-Département, partenariat MDE ADEME-EDF-Région).

L'observatoire a également pour mission d'informer le grand public au moyen de diverses publications et notamment un recueil annuel de données sur l'énergie et le climat.

Quelles sont les activités de l'OREC ?

L'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat (OREC) est un outil de suivi et d'évaluation des actions menées en Guadeloupe :

- en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables ;
- en faveur de l'atténuation des changements climatiques ;
- en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Enfin, l'observatoire développe également une mission prospective au service des politiques publiques du territoire.

Comment fonctionne l'observatoire ?

L'observatoire de l'énergie et du climat de la Guadeloupe est composé :

- d'un secrétariat, assuré par Synergîle, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure la collecte des données ;
- d'un Comité de l'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat, composé de la Région Guadeloupe, de la Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du logement (DEAL), d'EDF Archipel Guadeloupe, de Météo-France, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), de Synergîle et, depuis juin 2017, du Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (SYMEG) ;
- d'un Comité technique de l'observation territoriale composé de l'ADEME, de CAP Excellence, de la CANGT, de la CARL, de la CCMG, du Conseil Départemental et de la Région Guadeloupe ;
- d'un Comité scientifique, composé de l'INRA, de l'UA, de l'ADEME, de Météo-France, de SEGE Environnement et du BRGM.

Éléments de prospectives

Dans le cadre de sa mission prospective, l'OREC lance et réalise des études au service des politiques publiques du territoire.

Les études prévues à l'OREC pour l'année 2017 sont :

La précarité énergétique en milieu tropical insulaire.

Cette étude a pour but de définir la précarité énergétique en milieu tropical et de fournir des outils permettant d'assurer le suivi de ce phénomène.

Selon une méthodologie sociologique, l'étude se déroule selon plusieurs étapes :



Cette étude sera présentée dans la publication climat prévue pour le 4^{ème} trimestre 2017.

L'Analyse énergétique du secteur tertiaire et mise à jour de l'étude logement.

L'étude tertiaire vise à établir un état des lieux technico-énergétique du parc des bâtiments tertiaires de Guadeloupe. Elle permettra d'identifier les travaux à réaliser, par type de bâtiment, afin d'améliorer la performance énergétique du secteur tertiaire de Guadeloupe.

L'étude logement, vise à mettre à jour l'état des lieux du parc de logement selon la typologie établie par l'étude ADEME GUADELOUPE- H3C-CARAIBES (données 2014). Il s'agit de mettre en évidence les potentielles évolutions de consommation de ces typologies. Et plus particulièrement les comportements des usagers des logements, et les interactions avec le niveau de consommations d'énergie.

Ces études seront présentées dans des publications dédiées prévues pour le second semestre 2017.

Etude à venir : Analyse énergétique du secteur industriel

L'étude vise à établir un état des lieux technico-énergétique du secteur industriel de Guadeloupe.

Cette étude sera lancée au second semestre 2017.

L'Agenda de l'OREC en 2017

1^{er} semestre :

- Collecte des données énergétiques 2016 ;
- Lancement de la Mission d'observation territoriale ;
- Lancement de l'étude sur la précarité énergétique en milieu tropical insulaire ;
- Edition de la publication « énergie – bilan 2016 » ;
- Edition du bilan énergétique 2016 ;
- Lancement du « chantier réseau des observations de la Guadeloupe » ;

2^{ème} semestre :

- Présentation des chiffres clés de l'énergie 2016 ;
- Présentation de l'étude « analyse énergétique du secteur tertiaire et mise à jour de l'étude logement » ;
- Présentation de l'étude sur la précarité énergétique en milieu tropical insulaire ;
- Edition de la publication chiffres clés de l'énergie dans la zone non interconnectée ;
- Edition de la publication analyse énergétique du secteur tertiaire ;
- Edition de la publication analyse énergétique du secteur résidentiel ;
- Edition de la publication sur la précarité énergétique en milieu tropical insulaire ;

- Lancement de l'étude « analyse énergétique du secteur industrie » ;
- Création du site internet « SYNERGILE /OREC » ;
- Rencontre technique OREC et Bureau d'étude.

Les membres du Comité Régional de l'observatoire régional de l'énergie et du climat (COREC) de la Guadeloupe

Le COREC est un comité technique de Synergile. Il se compose d'un membre du comité exécutif de Synergile, de l'ADEME, de la Région Guadeloupe, de Météo-France, d'EDF Archipel Guadeloupe, de la DEAL, de Météo-France et, depuis juin 2017, du Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe (SYMEG) ;

Le COREC définit et supervise les activités de l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat.

SYNEGILE

Synergile est une association loi 1901, qui a pour but de contribuer à faire de la Guadeloupe un pôle d'excellence national voire européen de recherche, de conception et de mise en œuvre des technologies des secteurs :

- des énergies renouvelables et alternatives ;
- de la maîtrise de l'énergie ;
- de la construction et des matériaux adaptés au milieu insulaire tropical soumis à des risques et au changement climatique.

L'association Synergile est adossée au Pôle de compétitivité national Capénergies.

Depuis 2008, Synergile contribue à faire collaborer sur un même territoire, entreprises, laboratoires de recherche et organismes de formation en vue de faire émerger des projets communs pour :

- développer des activités innovantes, compétitives et créatrices d'emplois
- contribuer à la croissance économique des secteurs considérés, avec un souci de développement durable ;
- améliorer le niveau de qualification des ressources humaines.

Le pôle intègre en 2016, les activités de l'Observatoire Régional de l'Energie et du Climat.

L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

METEO FRANCE

La mission première de Météo-France, et notamment outre-mer dans les zones soumises aux risques de cyclones tropicaux, est de participer à la sécurité des biens et des personnes aux côtés des préfets de chaque département, en étroite collaboration avec les autres services de sécurité.

Outre ces missions, Météo-France est l'organisme chargé par son statut de la mesure, de l'archivage et de la mémoire du climat. Cela consiste mettre en place un réseau de mesures atmosphériques dans chacun de nos départements, en assurer l'entretien, effectuer l'exploitation des données mesurées et observées, les vérifier ou en réaliser la validité et la cohérence, et ce afin d'avoir la meilleure connaissance possible de nos climats et de leur évolution au cours du temps passé.

EDF ARCHIPEL GUADELOUPE

La maîtrise des consommations d'électricité et l'accompagnement pour le développement des énergies renouvelables « intelligent » constituent des priorités pour EDF Archipel Guadeloupe.

En Guadeloupe, les consommations d'énergie se stabilisent et EDF Archipel Guadeloupe y contribue en menant une politique active en faveur de l'efficacité énergétique.

L'entreprise accompagne tous ses clients par des conseils, la mise au point de produits à économies d'énergie et le déploiement d'offres éco-efficaces (chauffe-eau solaires, électroménager et climatisation performants, éclairage basse consommation, isolation...).

L'action d'EDF Archipel Guadeloupe s'inscrit dans un partenariat avec l'Ademe et la Région Guadeloupe, en faveur de la maîtrise de l'énergie.

LA REGION GUADELOUPE

Les régions d'outre-mer se sont vues confier par la loi dite « LOOM » du 13 décembre 2000, une forte compétence en matière d'énergie. Afin de doter le territoire d'une politique régionale ambitieuse et volontariste, la Région Guadeloupe a élaboré Plan énergétique Régional pluriannuel de prospection et d'exploitation des Energies Renouvelables et d'Utilisation Rationnelle de l'Energie (PRERURE).

Document de référence en matière de planification énergétique locale, il définit la politique d'efficacité énergétique sur le territoire, à la fois en matière de maîtrise de la demande et de développement des énergies renouvelables.

L'habilitation législative accordée à la région Guadeloupe par le Parlement pour la première fois en 2009 et renouvelée en 2016, est venue encore renforcer la compétence de la collectivité en matière d'énergie. Elle permet au conseil régional de fixer les règles spécifiques à son territoire en matière de maîtrise de la demande d'énergie, de réglementation thermique pour la construction de bâtiments et de développement des énergies renouvelables.

Aujourd'hui, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée le 18 août 2015, prévoit que la Guadeloupe fasse l'objet d'une Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) qui lui soit propre. La PPE de Guadeloupe, bâtie dans le sous d'un co-pilotage Etat-Région, est en cours d'adoption. Elle pose des bases encore plus ambitieuses en matière de performance énergétique, visant l'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2030.

Ce nouveau document de référence, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire définit le nouveau cadre territorial pour :

- limiter la dépendance aux ressources fossiles pour l'alimentation électrique ;
- assurer la sécurité de l'approvisionnement électrique ;
- assurer le développement équilibré des énergies renouvelables, du réseau, du stockage d'énergie et du pilotage intelligent (smart grids) ;
- encadrer un déploiement vertueux du véhicule électrique, basé sur le recours à une électricité renouvelable ;
- Les potentiels de développement des filières industrielles et des créations d'emploi liés à ces thématiques.

La réalisation et la mise en œuvre de ce plan régional permettra au territoire de tirer encore d'avantage parti des gisements d'économie d'énergie et des ressources énergétiques renouvelables.

LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GUADELOUPE (DEAL)

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Guadeloupe s'est donnée 7 orientations stratégiques comme socle fondateur de son organisation :

- promouvoir le développement durable en territorialisant le Grenelle de l'Environnement ;
- rattraper les retards structurels de la Guadeloupe ;
- concilier préservation de l'environnement et aménagement sur le littoral ;
- développer une culture du risque et renforcer la maîtrise du risque ;
- mobiliser, organiser les connaissances existantes et développer de nouvelles expertises ;
- développer les relations avec l'environnement régional (Caraïbe) ;
- s'organiser et faire de la fusion un succès pour les agents et le territoire Guadeloupe.

Dans le domaine de l'énergie la mission de la DEAL est double :

1. garantir la sécurité d'approvisionnement en hydrocarbures et en électricité de l'archipel de Guadeloupe et des îles du nord ;
2. enclencher la transition énergétique de ces territoires.

LE SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (SYMEG)

Né le 6 juin 2007, le Syndicat Mixte d'électricité de la Guadeloupe regroupe les 32 communes du département avec une particularité, la représentation des communes de Marie-Galante qui est assurée par la Communauté de Communes depuis 2008.

Le syndicat est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Sa gestion est assurée par un collège d'élus issus des communes adhérentes. Ce collège est chargé de définir les orientations sous la responsabilité du Président du Syndicat.

Au titre de ses compétences obligatoires en matière de distribution publique d'électricité, le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

Il doit s'assurer de la bonne exécution des missions de service public confiées au concessionnaire EDF-SEI dans le cadre du contrat de concession.